

# *Le Petit Cassinois*



**Bulletin communal  
De Saint-Cassin**

*Décembre 2024*



Chères Saint-Cassinoises, et chers Saint-Cassinois,

La fin de l'année approche, les fêtes de Noël et du Nouvel An s'annoncent, et avec elles, la parution du bulletin de la commune. C'est l'occasion de découvrir ce qui se passe dans notre beau village et dans ce numéro, plusieurs nouveautés.

L'aire de jeux pour enfants qui a occupé le conseil municipal depuis janvier est en cours d'installation. La plupart des jeux sont en place et dès que le sol sera posé, les enfants pourront découvrir ce nouvel espace. Je pense que cela deviendra vite un lieu de rencontre des enfants mais aussi des parents et grands-parents !

De nouveaux panneaux ont fleuri dans le village pour baliser les chemins de rando. Ce n'est qu'un début. Nous poursuivons, en lien avec les services de Grand Chambéry et le Parc de Chartreuse l'entretien des chemins et de nouveaux itinéraires seront balisés.

Des nouveautés sur la mobilité, cette fois au niveau de l'agglomération : tout d'abord le covoiturage spontané se généralise sur la commune : nous espérons une mise en place au printemps. Le transport à la demande va aussi être modifié, le nouveau service sera plus simple et plus efficace. Nous prévoyons une réunion publique dès que nous aurons plus d'informations sur ces deux nouveaux services. À ce jour, et au moins jusqu'en septembre, il n'y aura pas de modification pour les bus mais c'est un sujet que je suis avec beaucoup d'attention et sur lequel je continue à travailler avec l'agglomération de Grand Chambéry.

Enfin, un article sur la zone à faibles émissions (ZFE) qui se mettra en place au printemps puisque Saint-Cassin sera dans le périmètre d'application du dispositif. Pour le moment, le dispositif est peu contraignant, mais il sera nécessaire d'avoir sur tous nos véhicules une vignette Crit'Air.

En attendant de vous retrouver, j'espère nombreux, aux vœux de la municipalité le 24 janvier, je vous souhaite ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères, de très belles fêtes de fin d'année.

Le maire, Jocelyne GOUGOU



Prochains événements	
24 janvier	Vœux du Maire
8 février	Belote par l'Entente Val d'Hyères
14 février	Déchetterie mobile
15 février	Carnaval par le Sou des Écoles
1 mars	Vente de boudins par l'ACCA
15 mars	Fête de la bière par l'Entente Val d'Hyères
3 avril	Déchetterie mobile
11 avril	Chasse aux œufs par le Sou des Écoles
18 mai	Braderie par le Sou des Écoles
14 juin	Théâtre par la troupe « Les Éclats'T du Viviers »
27 juin	Fête de l'école

## L'oratoire

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public au niveau du carrefour de l'Oratoire sont maintenant achevés. Ils ont permis d'enfouir les réseaux aériens et de déposer les poteaux bois et béton très visibles sur cette portion. En effet, sur ce chantier traité en coordination entre les services du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) et d'Enedis (Gestionnaire du réseau de distribution), la maîtrise d'ouvrage a été répartie comme suit :

- Enfouissement / renforcement réseau moyenne tension réalisé par ENEDIS ;
- Enfouissement réseau basse tension, Télécom / Fibre et éclairage public réalisé par le SDES.



Le reste à charge du coût de l'opération pour la commune s'est élevé à 78 538€ TTC, le montant total des travaux étant de 119 025€.

## Nouveau balisage rando sur la commune



Vous avez pu observer depuis lundi 9 décembre ces plaques jaunes sur la commune. Il s'agit du nouveau balisage permettant la jonction avec le GR au Col du Mollard.

Elles ont été posées lundi par le prestataire en charge de l'entretien du réseau de sentiers de Grand Chambéry, et selon le plan de jalonnement établis par l'agglomération.

## Radar pédagogique

Au cours de l'année écoulée, le radar pédagogique a été installé sur 2 emplacements différents dont nous vous livrons les relevés :

- \* Route de Montagnole avec un trafic moyen de 230 véhicules par jour

*Sens Saint-Cassin / Montagnole, vitesse moyenne : 35,8 km/h*

*Sens Montagnole / Saint-Cassin, vitesse moyenne : 38,5 km/h*



- \* Route de Lévia (secteur des Bonnets) avec un trafic moyen de 620 véhicules par jour

*Sens descendant, vitesse moyenne : 40 km/h*

*Sens montant, vitesse moyenne : 42 km/h*

## Autour de l'école

### C'est l'histoire d'un gros caillou

Le terrain situé au sud de la cour de l'école fait actuellement l'objet de travaux pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants dont les équipements doivent répondre à des normes de sécurité très précises. C'est pourquoi le rocher situé dans cette enceinte était voué à disparaître. Mais pour les enfants fréquentant notre école c'était un lieu de jeux d'une ampleur extraordinaire qui suscita de grandes réactions.

Madame le Maire et Marc, notre employé communal, ont dû expliquer aux enfants les motifs de son enlèvement.

Ce rocher, mis en place sur la proposition d'une institutrice de Saint-Cassin à l'époque de travaux situés à proximité, a été transporté à ses frais par cette dernière pour agrémenter sa propriété.



### L'aire de jeux pour enfants

L'installation des jeux a commencé. On attend que la météo soit favorable pour la pose du sol souple, ce qui risque de nous reporter au printemps.



**Le défibrillateur** est désormais accessible à tous, car il est placé à l'extérieur de la salle polyvalente sur le mur en bas des escaliers, à l'entrée de l'ascenseur.

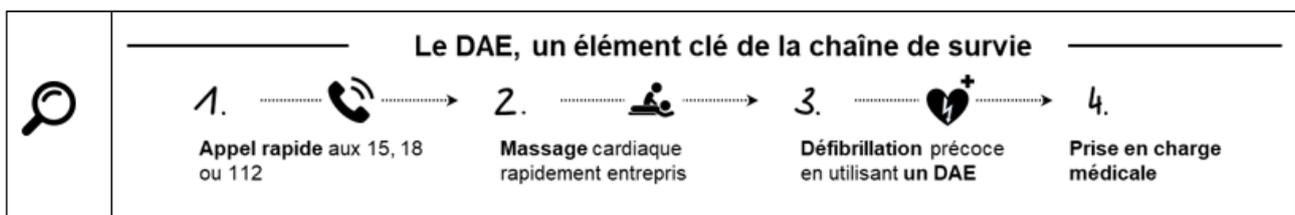
Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Le défibrillateur de Saint-Cassin est entièrement automatique : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.



Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non-médecins, toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « **chaîne de survie** » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.





L'adjudante Cazaux est revenue à Saint-Cassin pour faire passer aux élèves un mini-examen sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples). Les élèves ont tous obtenu avec succès le permis internet.

Bravo à eux.

**On garde à l'esprit : « On donne ses codes et ses mots de passe aux parents. On ne va pas n'importe où sur internet, on ne publie pas d'informations personnelles, on respecte l'autre avec les photos que l'on prend et que l'on diffuse, mais surtout, on en parle avec les parents ».**



### Un nouvel enseignant : Ludovic Guibert



Ce Breton d'origine était entraîneur professionnel de basket-ball à Valenciennes, puis en Savoie.

Avec sa nouvelle vie familiale et la naissance de ses deux filles, il a décidé, il y a quelques années, de se reconvertir et d'étudier un Master MEEF (Éducation, Enseignement, Formation), puis de se présenter au concours de professeur des écoles qu'il a réussi. Il devient ainsi enseignant à l'école de Saint-Cassin.

Il s'est senti chaleureusement accueilli par ses collègues et les enfants.

Il continue à être passionné par le basket, puisqu'il est actuellement entraîneur du club de basket féminin de la Ravoire/Challes-les-Eaux.

Nous lui souhaitons un beau parcours professionnel dans notre école.



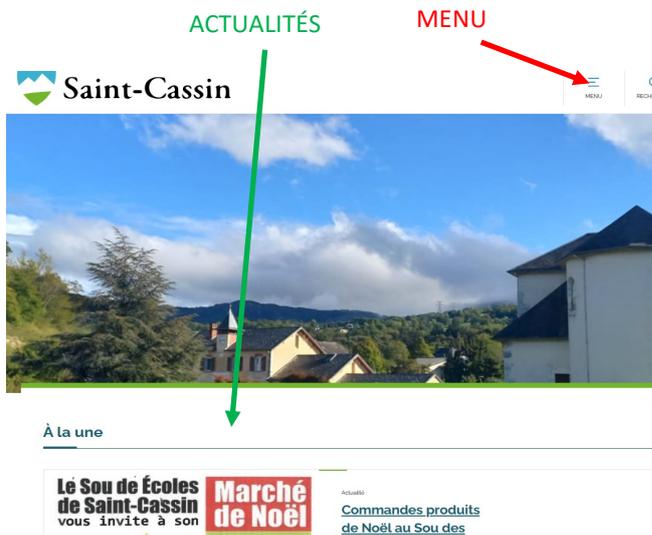
# Communication

## Site internet de la mairie

Vous pouvez y retrouver les actualités de la commune, les événements, les élus, les comptes-rendus des conseils municipaux, les renseignements administratifs (inscription à l'école, urbanisme), ce que la commune vous propose (la location de la salle polyvalente, le portage de repas, le prêt de matériel, le déneigement) et bien d'autres sujets qui peuvent vous être utiles.

Voici comment accéder aux informations :  
<https://www.saint-cassin.com/accueil>

L'accueil du site vous affiche :



En cliquant sur **MENU** vous voyez toutes les rubriques disponibles. Vous pouvez découvrir ce que chacune d'elles vous propose.

La commune	Vie locale	Urbanisme, travaux et projets	Enfance et jeunesse
<a href="#">→ Consulter la rubrique</a>	<a href="#">→ Consulter la rubrique</a>	<a href="#">→ Consulter la rubrique</a>	<a href="#">→ Consulter la rubrique</a>
<a href="#">Accueil mairie</a>	<a href="#">État civil</a>	<a href="#">Déclarations préalables et Permis de construire</a>	<a href="#">École</a>
<a href="#">Présentation de Saint-Cassin</a>	<a href="#">Salle polyvalente</a>	<a href="#">Travaux sur la commune</a>	<a href="#">Périscolaire (cantine, garderie)</a>
<a href="#">Chemins ruraux</a>	<a href="#">Prêt de matériel</a>	<a href="#">Architecte-conseil</a>	<a href="#">Petite enfance</a>
<a href="#">Comptes-rendus conseils municipaux</a>	<a href="#">Associations</a>		<a href="#">Sivom</a>
<a href="#">Le Conseil Municipal</a>	<a href="#">Actions du CCAS</a>		
<a href="#">Bulletins municipaux</a>	<a href="#">Transports</a>		
<a href="#">Budgets communaux</a>	<a href="#">Gestion du cimetière</a>		
	<a href="#">Gestion des déchets</a>		
	<a href="#">Déneigement</a>		
	<a href="#">L'église</a>		
	<a href="#">Règles de bon voisinage</a>		
	<a href="#">Professionnels de la commune</a>		

Et n'oubliez pas ! Votre commune utilise PanneauPocket pour vous informer des événements et des alertes.  
Installez l'application gratuitement sur votre smartphone via le QR Code.

100%  
Gratuit

100%  
Anonyme

0%  
Publicité



Le dispositif Bourses Jeunes permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser un voyage ou un projet en autonomie, seul ou en groupe. Il peut aider à créer leur programme en les appuyant techniquement et financièrement. Le contenu en est très libre : en France ou à l'étranger, sur tous les thèmes et sur des envergures variées (de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers, d'un projet de deux jours à un projet d'un an). Ce dispositif est coordonné par l'AQCV et financé par les communes de l'agglomération chambérienne : Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, Saint-Cassin, Saint-Sulpice, Vimines, les communes du SICSAL (Barby, Bassens, Curienne, La Thuile, Saint-Alban-Leysse, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry, Vérel-Pragondran).

Exemple de projets réalisés en 2024 : séjour à Paris au rythme des jeux olympiques et de la culture ; visite de Marseille, entre histoire et nature.



**« Nous encourageons vivement les autres jeunes à découvrir et profiter de la "Bourse Jeune". Si l'envie d'explorer et de vivre une aventure unique vous anime, franchissez le pas, présentez votre projet et bénéficiez du soutien de l'AQCV. Nous serions nous aussi ravis de conseiller les potentiels intéressés et de transmettre le flambeau en guidant à notre tour d'autres personnes pour les faire profiter de ce dispositif. »**

Leur expérience est consultable sur le site internet de la mairie <https://www.saint-cassin.com/accueil>

Plus d'infos : site de l'AQCV <https://aqcv.org/>

Vous pouvez également contacter Stéphanie: 06 86 79 97 36 / [projets.jeunesadultes@aqcv.org](mailto:projets.jeunesadultes@aqcv.org)

### Les ateliers cognitifs reprennent en 2025.

Mme Reinwalt, animatrice certifiée « La Fabrique à Neurones » fera travailler votre mémoire, votre capacité de raisonnement, d'autonomie pendant 1 heure, moyennant des exercices ludiques sur six séances planifiées comme suit. Ces ateliers sont proposés par le CCAS et sont gratuits.



Lieu : mairie  
Heure : **10 h**

Lundi 10 mars  
Lundi 17 mars  
Lundi 24 mars

Lundi 31 mars  
Lundi 7 avril  
Lundi 14 avril

Inscrivez-vous en mairie par téléphone au 04 79 69 47 26 ou par mail : [mairie@saint-cassin.com](mailto:mairie@saint-cassin.com)

La Mutuelle Communale ENTRENOUS, avec laquelle la mairie a signé un partenariat, reprend ses permanences à la salle Saint-Claude (au premier étage du bâtiment de la mairie) dès janvier 2025.



Les dates seront les lundis 27 janvier, 24 février et 24 mars, de 9h à 12h, sur rendez-vous. Celui-ci se prend en appelant la mutuelle au 09 69 39 73 38.

Dans le cadre d'une offre de proximité communale, les habitants de Saint-Cassin, ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaire santé attractives, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Étudiants, en Couple, Célibataires, Familles ou Séniors ; ainsi qu'à tous les Travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

## Divagation des chiens

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation, ce qui engage exclusivement la responsabilité de son propriétaire.

Art. L211-23 du code rural : un chien en divagation est hors de portée de voix de son maître, ou à plus de 100 m de la personne qui en est responsable. Un chat en divagation est un chat non identifié qui se trouve à plus de 1000 m de son domicile ou à plus de 200 m d'habitation. Sont considérés en divagation tous les autres animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Les déjections de votre chien doivent être ramassées.

Attention, un animal domestique en état de divagation peut être conduit à la fourrière.



## La néosporose : stop aux contaminations dans les champs !



Les déjections canines peuvent être porteuses de parasites. L'un d'entre eux cause la néosporose, une maladie grave chez les vaches, qui entraîne des avortements. Elle se transmet quand elles mangent de l'herbe ou du foin contaminé par des déjections.

Malheureusement, il n'y a aucun traitement ni vaccin disponible et les vaches infectées transmettent souvent la maladie à leurs veaux.

**Cette maladie est l'affaire de tous !** Afin de limiter sa propagation, les éleveurs déploient un contrôle strict des vaches positives et veulent éviter tout risque de contamination.

**Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse !**

CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC

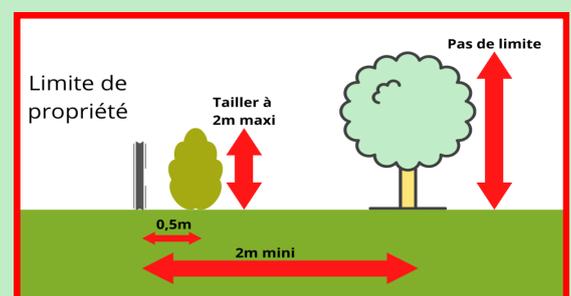
## Un petit rappel sur l'implantation et la taille des haies.

Dans le cas de végétaux ou arbres dont la hauteur va dépasser les 2 mètres de hauteur, il est impératif de les planter à plus de 2 mètres de la limite avec le voisin ou du domaine publique.

En ce qui concerne les haies de clôture de moins de 2 mètres de hauteur en bordure de voies de circulation, la distance est fixée à 0,50 m. par rapport à la limite du domaine publique.

Il convient, bien sûr, d'assurer la taille des végétaux afin de respecter constamment cette distance.

Si cette réglementation existe, c'est principalement pour permettre une bonne visibilité des conducteurs et rendre nos routes plus sûres, notamment aux abords des carrefours et dans les virages.



## Le frelon asiatique un danger sanitaire Même en hiver, restons sur nos gardes !



Frelon asiatique



Frelon européen



Le frelon asiatique n'est pas seulement une espèce invasive qui se nourrit de nos abeilles et d'autres insectes pollinisateurs en créant ainsi un déséquilibre écologique, il peut également être un véritable danger pour l'homme en cas d'attaque collective. Des réactions anaphylactiques graves peuvent surgir surtout chez les personnes allergiques.

Les nids sont toujours présents en hiver, et il convient de les faire éliminer par des professionnels de la désinsectisation.

**Si vous identifiez un nid de frelon asiatique, appelez la mairie : elle prendra en charge sa destruction.**



Ne vous avisez pas de détruire vous-même un nid de frelon asiatique avec vos propres moyens. Fusils, paintball, chalumeaux, etc. Ne sous-estimez pas le pouvoir agressif du frelon. Toute action inadéquate peut disperser les frelons et stimuler une attaque massive et un relogement des reines à proximité.

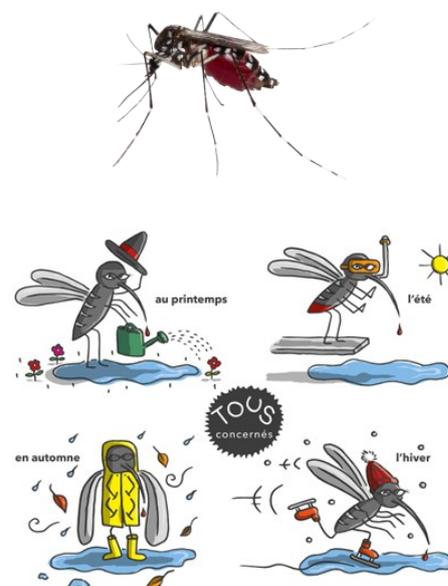
Vous aussi pouvez lutter efficacement contre le frelon asiatique : dès la sortie de l'hivernage des reines fondatrices, celles-ci sont à la recherche de sucre. De mars à mai, le piégeage doit être étendu près des ruches, des composts, des fruits et légumes. Cela permettra de les piéger avant qu'elles ne s'installent dans un nid.

Vous pouvez retrouver l'article complet et le guide pour construire vos pièges à frelon sur le bulletin de décembre 2023 (disponible sur le site internet de la commune).

## Le moustique tigre

**L'hiver, le moustique-tigre disparaît car il n'apprécie guère les températures en-dessous de 10°C. C'est le moment de passer en revue son jardin et de combler ou modifier toutes les surfaces susceptibles de retenir l'eau.**

- \* Il faut éliminer toutes les possibilités de stagnations d'eau comme les petites crevasses dans un chemin, veiller à ce que les gouttières évacuent bien l'eau. Il convient également de vérifier les regards et parfois même d'en combler le fond avec un peu de béton pour éviter que les eaux pluviales n'y restent.
- \* Côté jardinage, après avoir ratissé toutes les feuilles, il faut penser à nettoyer toutes les gouttières afin qu'il n'y ait pas de retenues d'eau. Il faut également éviter les séjours d'eau sur les toits terrasses.
- \* Une fois le printemps venu, il faudra faire la chasse active aux larves et aux gîtes larvaires. L'une des mesures les plus efficaces pour limiter sa propagation est de ralentir son implantation en supprimant toutes les eaux stagnantes sur les balcons, terrasses et jardins : soucoupes, pots de fleurs, jardinières, etc.



## Covoiturage spontané



Simple, souple, convivial, économique, le covoiturage de proximité, organisé ou spontané, transforme les places disponibles dans les voitures particulières en places de déplacement partagé. Il vient en complémentarité de l'offre de transport en commun et des autres modes de déplacements.

Il s'articule également avec le covoiturage organisé qui permet de se donner rendez-vous soit occasionnellement, soit régulièrement pour le travail ou les loisirs, via les plateformes de covoiturage comme Blablacar daily et le dispositif de gratification mis en œuvre à l'échelle du bassin de vie et de départements de la Savoie.

### Comment ça marche ?

Le principe est simple. Grâce à des panneaux, situés aux points d'arrêt, dont certains sont lumineux et connectés, le voyageur en recherche de véhicule se place à l'arrêt et indique sa destination soit directement au chauffeur soit pas le panneau lumineux. Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur conviennent d'un point de dépose.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'identifier mutuellement avec la carte de covoitureur délivrée par Grand Chambéry après avoir signé la charte de bonne conduite. Pas besoin de réservation ou de prévoir ses déplacements à l'avance.

## 2 nouveaux secteurs seront mis en service en 2025 : Les communes de Saint-Cassin et Montagnole.

La commune de Saint-Cassin est déjà concernée en tant que destination de covoiturage depuis l'arrêt situé au Carrefour des Pyramides en intermodalité avec la ligne D de Synchrono bus.

À l'automne 2024, les élus ont travaillé avec Grand Chambéry et le département sur l'implantation de nouveaux points arrêts. Une vingtaine de points d'arrêt devraient être déployés au printemps 2025. Ils desservent les chefs-lieux et les hameaux (Arrêts « le Pont, le Chêne, Grignon, les Châtaigniers, les Alberges, les Platons »). Ces lignes de covoiturage seront connectées également aux lignes Chrono A proche de l'arrêt Biollay et à la ligne 1 à l'Arrêt Bellecombette.

### Rejoignez la communauté

Rejoignez la communauté des covoitureurs de Grand Chambéry, en signant la charte de bonne conduite. Vous recevrez votre carte de membre et un autocollant à coller sur le pare-brise. Une identification simple et rapide entre utilisateurs du réseau de covoiturage spontané.

Toutes les informations sur [synchrono.grandchambery.fr/voiture](https://synchrono.grandchambery.fr/voiture)



## Transports en commun : un renforcement de l'offre de transport en 2025



En septembre dernier, le Conseil communautaire de Grand Chambéry a voté le renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion du réseau Synchrono Bus. La société Transdev a été retenue et exploite le réseau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

Après une période de transition qui s'étendra jusqu'à la rentrée du mois de septembre 2025, le nouveau réseau améliorera l'offre de transport pour tous les habitants de l'agglomération. Si la structure du réseau actuel est préservée, elle évoluera en cohérence avec le développement du territoire et les projets urbains pour assurer la desserte des nouveaux quartiers.

Un nouveau service de transport à la demande plus simple d'utilisation et plus efficace sera mis en place pour renforcer la desserte dans les zones périurbaines et les zones rurales, dont la commune de Saint-Cassin. Fonctionnant du lundi au samedi, de 7h à 19h, le service pourra être réservé jusqu'à une heure avant par téléphone, sur internet ou grâce à une application mobile dédiée. Ce nouveau service devrait être accessible dès le mois de mai.

Dès juillet 2025, le paiement par carte bancaire sera mis en place pour améliorer l'expérience des usagers.

Les évolutions du réseau seront détaillées sur le site de Grand Chambéry et le site de Synchrono Bus au printemps 2025.

Une réunion d'information sera programmée au printemps.

# ZFE (Zone à Faibles Émissions)

Une meilleure qualité de l'air pour une meilleure qualité de vie !

Conformément à la loi, des communes de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie mettront prochainement en place, avec l'appui de Métropole Savoie pour les études préalables, une **Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m)**. Ce dispositif applicable au printemps 2025, vise à limiter la circulation des véhicules les plus polluants, pour une meilleure qualité de l'air, ainsi qu'une santé et un cadre de vie préservés.

**Toutes les informations sur ce projet sont à retrouver sur le site internet : [zfe-mobilité-savoie.fr](https://zfe-mobilité-savoie.fr)**

## La ZFE-m, un outil au service de la santé publique

Près de 40 000 décès annuels en France sont liés aux particules fines, et 7 000 aux oxydes d'azote. Sur le territoire de Métropole Savoie, environ 167 décès par an sont directement imputables à la pollution de l'air. La mise en place d'une ZFE-m a vocation à réduire ces chiffres, en diminuant les émissions polluantes issues du trafic routier.

## Qu'est-ce qu'une ZFE-m ?

Une ZFE-m est une zone géographique où l'accès des véhicules est réglementé selon leur niveau d'émissions polluantes. En France, la loi stipule qu'à partir de 2025, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants l'adoptent. C'est le cas de l'unité urbaine de Chambéry.

Les vignettes Crit'air sont l'outil principal des ZFE-m. Pour circuler au sein d'une ZFE-m, un usager doit disposer d'une vignette et l'apposer de manière visible sur le pare-brise de son véhicule. Les catégories s'échelonnent de Crit'Air 0 à Crit'Air 5. Hors catégories, on trouve les véhicules "non classés", les plus polluants et les plus anciens.

Achetez la vignette Crit'air sur le site officiel : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> (coût : 3,77€)  
**Méfiez-vous des sites frauduleux.**

## Le projet de ZFE-m du territoire

Ce sont ces véhicules non classés qui seront concernés par les restrictions de circulation qui s'appliqueront 7 jours/7 et 24 heures/24 sur le territoire. Plus précisément, il s'agit :

- Des véhicules particuliers (VP) immatriculés avant le 31/12/1996 ;
- Des véhicules utilitaires légers (VUL) immatriculés avant le 30/09/1997 ;
- Des véhicules lourds (VL) immatriculés avant le 30/09/2001.

Le périmètre couvre en partie les territoires de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie, soit l'axe métropolitain reliant Aix-les-Bains à

Montmélian, via Chambéry, secteur qui concentre la majorité de la population et des emplois du territoire.

## Une démarche cohérente

Le projet de ZFE-m s'inscrit dans une démarche globale, corrélée avec l'offre en transports alternatifs et multimodale déjà existante et en développement (trains plus fréquents, parkings-relais, bus et pistes cyclables, etc.).

Pour faciliter cette transition, il existe des aides nationales au remplacement des véhicules, comme la prime à la conversion et le bonus écologique. Les communes quant à elles travaillent à l'instauration de dérogations prenant en compte les spécificités du territoire et les besoins ponctuels et essentiels des usagers.

## Votre avis compte !

**Le projet de ZFE-m est pensé pour être progressif et adapté aux réalités locales.** Conformément au Code général des Collectivités territoriales, l'étude réglementaire ainsi que les projets d'arrêtés communaux déclinant localement le dispositif, sont soumis à l'avis du public dans le cadre d'une **consultation qui sera ouverte du 6 au 31 janvier 2025.**

Les informations sur les conditions de mise en œuvre de la ZFE-m, les périmètres, les études d'impact seront ainsi disponibles en ligne (<https://zfe-m-savoie.jenparle.net/participation/public-zfe>), dans les mairies concernées ainsi qu'à Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et Métropole Savoie. Les habitants pourront déposer leur avis sur cette plateforme ou le transmettre par voie postale à **Métropole Savoie, 25 rue Jean Pellerin, Chambéry.**



# La conduite sur nos routes

## Les routes à Saint-Cassin : en sécurité et dans la courtoisie !

Depuis quelques temps nous déplorons des accidents sur notre commune qui auraient pu être très graves, et dans certains cas, des véhicules se sont retrouvés en contre-bas de la route .



Nombreux sommes-nous à emprunter les voies communales. Nous perdons parfois le contrôle de notre comportement : nous nous plaignons des gens qui « conduisent mal », des tracteurs qui nous ralentissent, des cyclistes qui « circulent au milieu de la route », et nous enfrenons le code de la route pour aller plus vite et ne pas être en retard.

**Les routes de notre commune sont étroites. Le code de la route et la courtoisie sont indispensables pour éviter ces accidents.**

Il est essentiel de maintenir son calme en toutes circonstances et de respecter les autres usagers (conducteurs, cyclistes, piétons...). Cela implique notamment de céder le passage si nécessaire pour ne pas bloquer la circulation.



Priorité aux véhicules qui montent



Si croisement impossible, le véhicule qui monte recule pour céder la place au véhicule descendant, à moins que ce dernier soit près d'un place d'évitement



En descente ou en montée, les véhicules lourds ont la priorité

Et soyons sympa : remercions de la main quand il y a lieu



## Circulez à vélo ... en toute sécurité

À vélo, la conduite nécessite une attention permanente du conducteur. Il est indispensable de réagir rapidement pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

En agglomération,

- Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières et gravillons,
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite, car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment,
- Attention aux camions : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer,
- Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance d'1 m en ville et d'1,50 m hors agglomération,
- Porter un casque réduit de 70% la gravité des blessures à la tête lors d'un accident.



## Les services d'urgence vous rappellent avec le 0800 112 112

### Numéros d'urgence

<b>15</b> SAMU	<b>17</b> Police secours	<b>18</b> Sapeurs-pompiers	<b>112</b> Appels d'urgence européen
<b>115</b> Hébergement d'urgence	<b>119</b> Enfance maltraitée	<b>196</b> Secours en mer	<b>3919</b> Violences conjugales
	<b>3018</b> Harcèlement scolaire	<b>114</b> par SMS pour les personnes malentendantes	

Depuis le **1<sup>er</sup> octobre 2024**, les services d'urgence (**17, 18, 112** ou **197**) utilisent un numéro unique, le **0800 112 112**, pour **rappeler** les personnes ayant contacté les secours. En effet, des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Si vous êtes recontacté par les services d'urgence, vous verrez dorénavant le numéro 0800 112 112 s'afficher sur votre téléphone. Il ne s'agit pas d'un appel malveillant ou commercial, mais bien celui d'un service d'urgence. Vous pouvez ainsi y répondre en toute confiance et sans aucun coût pour vous.

**À noter** : Si vous ne décrochez pas au premier contact et que vous appelez plus tard le 0800 112 112, votre appel aboutira sur un message vocal vous invitant à composer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

**Petite astuce** : nous vous conseillons d'enregistrer le 0 800 112 112 dans vos contacts afin d'être certain d'y répondre le cas échéant.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la lutte contre les appels frauduleux et sert à renforcer la sécurité des télécommunications. Ce numéro unique est ainsi reconnu par la nouvelle [plateforme d'authentification des appels](#) et garantit ainsi un contrôle renforcé de la sécurité des échanges.



Jeudi 5 décembre, le CISALB a organisé, en lien avec la préfecture de la Savoie sur le périmètre des communes de La Ravoire, Barberaz, Saint-Alban-Leyse, Bassens, Chambéry, La Motte Servolex, Voglans, Le Bourget du Lac, Le Viviers du Lac, un exercice de sécurité civile entre 9h00 à 17h00.

Cet exercice a simulé un épisode climatique (pluie-inondation ou crue de la Lysse) sur le bassin Chambérien. Il s'agissait d'un simple test qui ne demandait aucune action de la part des personnes ayant reçu le sms sur leur téléphone.

Déjà évoqué dans notre bulletin de juillet 2024, FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations pour prévenir en temps réel les personnes détentrices d'un téléphone portable de leur présence dans une zone de danger.

Se reporter à notre bulletin de juillet 2024 pour plus d'information (disponible sur notre site internet).

## Sites, patrimoine et curiosités de notre commune



Le site le plus connu de la commune est sans nul doute **la Cascade**, située à proximité de la route départementale 1006 juste avant le hameau du même nom. Célèbre, car Jean-Jacques Rousseau lui fit une belle description.

Vous pouvez accéder à son pied en empruntant le petit sentier situé à proximité du passage à niveau.

Afin de marquer le passage de l'an 2000, la municipalité avait fait réaliser l'éclairage du site mais la durée de l'éclairage n'a pas duré très longtemps car victime du vol des installations.

Autre site situé à l'amont de la Cascade, le **jet d'eau** (souvent dénommé « geyser » à tort) est une résurgence construite de la main de l'homme mais dont l'environnement lui confère une vision naturelle.

Il est situé sur une propriété privée, mais il est possible de l'atteindre à partir du village de la Combe par un sentier dernièrement rendu accessible par des bénévoles de la commune.

Madame Soudan, l'arrière petite-nièce de Jean-Marie Chabord qui fut maire de la commune au début du siècle dernier, a fait dont à la commune d'une peinture représentant ce site. (photo en page de couverture)



Dernièrement, le portail situé sur l'accès de cette propriété a eu la visite d'un décorateur qui y a réalisé une belle fresque. Mais l'auteur reste pour le moment une énigme.



Toujours sur le secteur de la Combe mais dominant le village, vous pouvez vous rendre aux ruines du Château de Saint Claude (ancienne demeure féodale) dont il ne reste que des pierres prises dans la végétation. L'accès est possible à pied par un chemin (à gauche entre deux bâtiments à l'entrée du village).

## Sites, patrimoine et curiosités de notre commune



Sur la route menant au village de la Combe à proximité du parking, vous pouvez aller vous recueillir auprès de Notre Dame des Bois érigée sur un promontoire en pierre.

*Vers 1880, il grêlait souvent sur le village de « la Combe ». Ayant grande confiance en la Vierge, les habitants de St Cassin décident d'ériger un oratoire pour demander la protection de la paroisse. La statue est achetée avec l'argent d'une quête et le monument est bâti par les gens du pays ; les pierres, brutes à l'extérieur, sont reliées entre elles à l'intérieur par du mortier. La dalle qui sert de socle à la statue a été hissée par un seul homme, M. Blanc Benoît, du village de la Combe.*

*Initialement, la vierge regardait côté sud car la route passait en amont. Au fil des ans, la statue subit divers événements : elle tombe de son socle, elle est touchée par une fusée parachète, vers 1930, elle est dorée à la feuille...*

*Une photo de la statue a servi à la réalisation du vitrail de la chapelle de la Sainte Vierge dans l'église de Saint-Cassin.*

*Depuis les années 50, une messe est célébrée au pied de la statue chaque année, dans le courant du mois de juin, si le temps le permet...*

Le château de Ménabréa qui a été sujet d'un article sur le bulletin de décembre 2023 a une petite chapelle près d'un parc qui peut être admirée depuis la route.

Il y a environ 60 ans, cette chapelle était encore un lieu de culte lors de la célébration du mercredi des Cendres.



Toujours aux Alberges, vous passez à proximité d'un château appartenant à la famille De La Forest Divonne dont l'origine demeure une grande inconnue pour nous. C'est pourquoi nous avons pris contact avec un membre de cette maison qui nous a promis de nous éclairer sur ces origines ainsi que l'histoire du bâtiment et de la propriété.

À suivre dans un prochain bulletin et ....

*Merci de nous faire part*

*des informations susceptibles*

*d'enrichir ces articles.*



## État civil



### Mariage

10/08/2024

Johanna POMEL et Maxime LAURENT

07/09/2024

Valentine BAILLET et Maxence DOBY

14/09/2024

Jessica MARCHANTE et Quentin JOLY

### Naissance

12/10/2024

Loan, fils de Chloé TRANVERSIER et Pierrick FANGET

*Erratum bulletin juillet 2024 :*

30/12/2023 Gabriella Vey, de Julie Bonnavion et Damien Vey



### Décès

29/08/2024

Serge DUHOUX

24/10/2024

Georges MARTIN

12/11/2024

Livia REGAZZI



*Il est conseillé de prendre rendez-vous avec l'officier d'État Civil pour certains actes qui requièrent de sa signature.*

## Urbanisme

### Déclarations préalables

BARRAZ Adrien	Rte des Huires	Création de 2 lots avec habitation
AGA Ionel	155 rte des Huires	Clôture et portail
GAEC DU VIEUX CHENE	685 A montée du Chêne	Panneaux photovoltaïque
RAYMOND Geneviève	315 ch des Bonnets	Réouverture porte-fenêtre et fenêtre
LAMBERT Alain	70 ch des Bonnets	Installation centrale solaire photovoltaïque
ROY Jean-Christophe	105 ch de Chabran	Piscine semi-enterrée 6mx3m
VIBERT/ HOUSSART	2240 rte de la Désertaz	Piscine hors sol
MARCHANTE Carolina	285 b ch des Pierres Beches	Surélévation partielle d'un toit création de deux ouvertures et extension sous auvent existant
QUIBLIER Marie Odile	409 montée des Alberges	Réfection et agrandissement balcon
GUILGUÉ François-Xavier	35 montée des Alberges	Réfection de la toiture et pose d'une climatisation
SAAS Nicolas	285 rte des Huires	Remplacement ouvertures des portes, fenêtres et volets roulants en aluminium, et création d'une fenêtre
FANGET Michel	195 rte des Huires	Installation panneaux photovoltaïques
LEPRETRE Jérôme	195 B rte des Huires	Construction mur soutènement et grillage
M LOZAC'HMEUR	1160 rte de la Désertaz	Portail coulissant

### Permis de construire

JIRARI Adil et BONIN Sophie	265 C rte des Huires	Construction d'un garage extérieur
GOUGOU François	rte de Montagnole	Maison individuelle
LAOUAR Yanniss	rte de Lélia	Maison individuelle

